Il s'agit pour l'élève d' observer le fonctionnement d'une entreprise au quotidien dans le but de lui permettre :

De s'initier aux codes de l'entreprise et à son fonctionnement (jusqu'ici il ne connait que les codes de l'école)

D'enrichir ses représentations des métiers et d'en découvrir de nouveaux

De lutter contre les stéréotypes, de dépasser ses préjugés (métiers masculins-féminins, liens entres dirigeants et employés,...)

D' affronter l'inconnu, faire preuve d'intérêt, d'autonomie et d'initiative

De faire le lien entre ce qu'il apprend à l école et ce dont on a besoin dans une entreprise

TUTEUR/TUTRICE :

QUE FAIRE AVEC UN STAGIAIRE ?

Préparer l 'accueil :

- **Prévenir** ses collaborateurs
- **Préparer** des documents qui présentent l'entreprise.
- **Récupérer** le numéro de téléphone du collège

Accueillir l'élève :

- **Organiser une visite** de l'entreprise , lui procurer les équipements de sécurité nécessaires et le présenter à ses collaborateurs
- Lui **demander les documents** fournis par le collège (livret de stage, trame d'un rapport de stage...) Vous aurez ainsi les informations qu'il doit récupérer

Informer et guider l'élève :

- **Présenter** l'entreprise (fonctionnement, historique, objectifs, règlement et règles de sécurité...)
- **Permettre** à l'élève de voir les différents métiers, le parcours professionnel et de formation des salariés
- **Le faire participer** à des tâches simples, qui ne

Pour l'entreprise , accueillir un élève de 3ème c'est :

Faire découvrir votre métier et/ou les différents métiers de votre entreprise et lutter contre les préjugés

Faire connaître le tissu économique local et votre entreprise à l'élève mais aussi à ses parents et ses enseignants

Valoriser votre secteur d'activité, vos employés et collaborateurs

Renforcer le partenariat avec le monde éducatif

La séquence d'observation en entreprise pour les élèves de 3ème

Le stage est obligatoire pour tous les élèves de 3ème. Il se déroule dans les entreprises, les associations, les administrations, les établissements publics ou les collectivités territoriales aux conditions prévues par le Code du travail.

Les élèves de moins de 14 ans effectuent leur stage uniquement dans des établissements publics ou des entreprises familiales.

Une convention est signée entre le collège, l'entreprise et les responsables légaux avant le stage : elle définit les horaires, les dates, et un certain nombre de conditions concernant le stage (assurance, assiduité...)

Tout savoir sur les stages

« Le tuto des stages »

http://urlz.fr5f8V

Si vous avez des questions n'hésitez pas à contacter le collège .

A la fin du stage, vous serez contacté par un enseignant pour participer à l'évaluation du stagiaire.

Nous vous remercions de votre implication dans l'accueil de nos élèves !

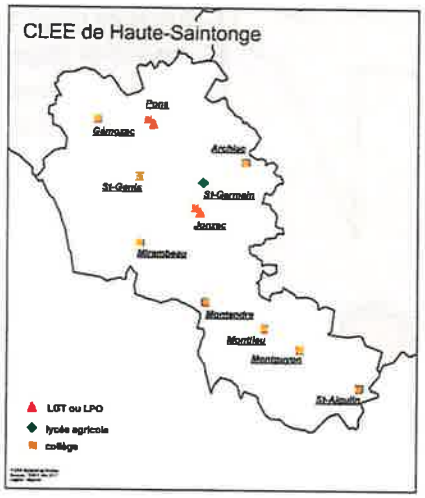

CLEE de Haute Saintonge

Contacts Pôle de stages
DCIO : ...
Principale collège: ...

Rectorat de Poitiers-DAET
Coordination académique
Sophie Malpelat : 05.49.52.65.15

La séquence d'observation en entreprise pour les élèves de 3ème

Comité Local Ecole-Entreprise
de
Haute Saintonge